



-----  
1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE  
-----

1.1 Désignation commerciale : Mousse Polyuréthane deux composants en aérosol.

1.2 Utilisation :

1.3 Fournisseur : SOLOPLAST-VOSSCHEMIE  
Z. I. Le Fontanil Tél. 04 76 75 42 38  
Rue du Pré Didier Fax. 04 76 56 14 49  
38522 SAINT EGREVE Cedex

1.4 Renseignements en cas d'urgence ( santé / sécurité ) :  
Centre Régional Anti-poisons - Lyon Tél. 04 72.11.69.11  
-----

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS  
-----

2.1 Nature chimique du produit :

2.2 Description :

2.3 Composants contribuant aux dangers :

NOM	N° EINECS	N° CAS 1	%	Symbole	Phrase de Risques
DIISOCYANATE DE DIPHENYL - METHANE 4.4	202-966-0	101-68-8	5-<25	Xn	R20 R36/37/38 R42
ETYLENE - GLYCOL	203-473-3	107-21-1	1-<25	Xn	R22
POLYETHER POLYOL	86675-46-9		1-<25	Xn	R22
1,1 - DIFLUORO ETHANE	200-866-1	75-37-6	10-<20	F+	R12

1 Description selon les normes européennes  
-----

3. IDENTIFICATION DES DANGERS  
-----

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. Extrêmement inflammable.  
-----

4. PREMIERS SECOURS  
-----

4.1 sur la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritations persistantes, consulter un médecin.

4.2 sur les yeux : Laver immédiatement abondamment avec de l'eau et consulter un médecin spécialiste.

4.3 en cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air frais et la faire étendre. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.4 en cas d'ingestion : Pas applicable.

4.5 Indications générales : Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées et les étendre.

4.6 Indications pour le médecin / manipulation : traiter les symptômes.

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---

5.1 Moyens d'extinction appropriés :

Eau pulvérisée, mousse, produits extincteurs en poudre, sable.

5.2 Moyens d'extinction contre-indiqués :

Jet d'eau

5.3 Mesures particulières de protection :

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'incendie et d'explosion.

Porter un vêtement de protection complet.

5.4 Autre information : En cas d'incendie, dégagements dangereux (oxyde d'azote), (acide cyanhydrique). Risques de formation de produits de pyrolyses toxiques.

5.5 Indications complémentaires : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

6.1 Précautions individuelles :

En cas de vapeurs, poussières, aérosols, utiliser un appareil de protection respiratoire. Veiller à assurer une aération suffisante. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Tenir à l'écart de toutes sources de feu et autres sources d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : pas applicable.

6.3 Méthodes de nettoyage :

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

---

7.1 Manipulation : Veiller à une bonne aération du local y compris au niveau du sol où les vapeurs sont plus lourdes. Manipuler avec précautions, éviter chocs et frottements.

7.2 Incendie et explosion :

Prévoir un refroidissement en cas d'incendie environnant. Conserver à l'écart de toutes sources de feu ou autres sources d'ignition. Ne pas fumer.

7.3 Stockage : Tenir à l'écart des agents oxydants. Ne pas stocker avec des matières combustibles. Stocker au frais, l'échauffement entraîne une augmentation de la pression avec risques d'éclatement. Protéger du rayonnement solaire.

-----  
8. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE  
-----

8.1 Mesures d'ordres techniques :

8.2 Valeurs limites pondérées de concentration en volume dans l'air :

NOM N° EINECS N° CAS 1 Genre Valeur Unité

DIISOCYANATE DE

DIPHENYLMETHANE 4.4 202-966-0 101-68-8 MAK 0,005 ppm

ETHYLENE - GLYCOL 203-473-3 107-21-1 MAK 10 ppm H, Y 1997

8.3 Equipements de protection individuelle :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas fumer, boire, manger sur le lieu de travail. Avant les pauses et à la fin du travail, se laver les mains. Protéger si possible la peau en appliquant une pommade. Ne pas respirer les aérosols.

Voies respiratoires : Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit. Pour une

Brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A - P2.

Mains : Gants de protection.

Yeux : Lunettes de protection.

-----  
9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES  
-----

9.1 Etat physique :

Aspect : Aérosol Etat physique : caractéristique

9.2 Informations relatives à la sécurité :

Solubilité dans l'eau : insoluble

AUTRES DONNEES

Les données physiques sont des valeurs approximatives et sont basées sur les composants significatifs en matière de sécurité.

-----  
10. STABILITE ET REACTIVITE  
-----

10.1 Stabilité : -

10.2 Réactivité :

- Produits de décomposition dangereux : pas de produit de décomposition dangereux connu.

- Réactions dangereuses : risque d'éclatement.

-----  
11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES  
-----

La classification a été effectuée d'après la directive préparation (88/379/CEE)

Absence de données toxicologiques

-----  
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES  
-----

Le produit contient du chlore dans le polymère organique, il peut perturber la détermination de AOX.

Pas de composants dangereux. Données écologiques non disponibles.

-----  
13. INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION  
-----

13.1 Elimination du produit : Eliminer comme déchets dangereux.

13.2 Elimination de l'emballage : les emballages ne pouvant être nettoyés doivent être éliminés de la même manière que le produit.

-----  
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT  
-----

RTMDR Transport terrestre

RID/ADR : 5° A

CGVS :

Classe : 2

ADR - exceptions : Rn 2201a

NOM : AEROSOLS

IMDG/GGVSee Transport maritime

Classe : 2

N° ONU : 1950

Ems : 2.13

MFAG : 4.2

Nom : AEROSOLS

ICAO/IATA Transport aérien

Classe : 2.1

N°UN : 1950

Groupe d'emballage :

Nom : AEROSOLS INFLAMMABLES

(N'excédant pas une capacité de 1 l. chacun)

-----  
15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES  
-----

Contient : Diisocyanate de Diphénylméthane 4.4

Etiquetage : Xn, nocif F+, extrêmement inflammable

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives communautaires et au "GefStoffv".

Phrases de risques (R) :

R12 : Extrêmement inflammable.

R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau

R42 : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Phrases de sécurité (S) :

S2 : Conserver hors de la portée des enfants.

S23 : Ne pas respirer les aérosols

S28 : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Caractéristiques particulières : Le récipient est sous pression. Mettre à l'abri du rayonnement solaire, la température ne doit pas excéder 50°C. Même après usage, ne pas ouvrir, ni brûler brusquement. Ne pas vaporiser près d'une flamme ou d'objets incandescents. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne

pas fumer. Observer les recommandations du fabricant.

-----  
16. AUTRES INFORMATIONS  
-----

Cette fiche de données de sécurité a été réalisée conformément à la directive 91/155/CEE (Directives Techniques de sécurité) et 88/379/CEE (Directives de Préparations générales).

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention de l'utilisateur est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu. C'est sous la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de sécurité de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci soit lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si par la suite le récipiendaire utilise un produit Soloplast-Vosschemie dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers leurs propres fiches de sécurité, et ce, en accord avec la Directive 88/379/CEE.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE  
Date de révision : 28/08/97  
Version :  
SELON DIRECTIVE 91/155/CEE